



*Confédération paysanne  
de Loire-Atlantique*

**20  
24**

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

Assemblée Générale de la  
Confédération Paysanne de  
Loire-Atlantique

Jeudi 6 mars 2025





# ACTUALITÉS DE L'ANNÉE

<b>ACTUALITÉS AGRICOLES .....</b>	<b>4</b>
2024, UNE ANNEE RICHE EN MOBILISATIONS ET EN REVENDICATIONS .....	4
RESSOURCE EN EAU : 2024 EST LA DEUXIEME ANNEE LA PLUS ARROSEE DEPUIS 1960 .....	5
ELECTIONS PROFESSIONNELLES A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE .....	6
<b>LA VIE DU SYNDICAT EN 2024 .....</b>	<b>7</b>
SYNDICATS TERRITORIAUX : DES EVENEMENTS ORGANISES SUR TOUS LES TERRITOIRES .....	7
LA COMMISSION ÉNERGIES .....	8
LA COMMISSION FONCIER .....	8
LE SERVICE JURIDIQUE .....	9
ÉCOLE PAYSANNE : : LE CYCLE 2023-2024 S'ACHEVE EN BEAUTE ! .....	10
CAFE INSTALLATION : INITIATIVE DE CAP44 SOUTENUE PAR LES SYNDICATS TERRITORIAUX .....	10
COLLOQUE & CYCLE AUTOUR DE LA PENSE DE BERNARD LAMBERT .....	11
LE PAYSAN NANTAIS .....	12
LA COMMISSION RETRAITES .....	12
<b>REPRÉSENTATIONS SYNDICALES .....</b>	<b>13</b>
LE COLLECTIF TACTS.....	13
CHAMBRE D'AGRICULTURE 44 : BIEN PEU D'ACTIVITE POUR LES ELUS.....	13
SAFER : LA FNSEA N'AIME PAS QUE L'ON SE MELE DE SES SAFER .....	15
COMITE DÉPARTEMENTAL D'INSTALLATION .....	16
CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers) ....	16
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>17</b>



# ACTUALITÉS AGRICOLES

## 2024, UNE ANNEE RICHE EN MOBILISATIONS ET EN REVENDICATIONS

Par Jean-Christophe Richard, président de la Confédération Paysanne 44



La révolte agricole qui a parcouru toute la France au début de 2024 est partie du Sud-Ouest, le reste du pays embrayant, chacun y allant de ses propres colères.

Les normes sont devenues la bonne cible et un moyen de ne pas assumer de nouvelles orientations politiques de l'agriculture.

Pour la Confédération Paysanne de Loire-Atlantique, nous entrons dans les manifestations le 25 janvier 2024 en bloquant le rond-point d'Atlantis à Nantes. C'est le deuxième rond-point en nombre de voitures par jour pour la ville de Nantes. L'opération est réussie : la participation est forte et les médias sont présents. C'est 3 jours après, le 28 janvier, que commence le blocage de la SCA Ouest, centrale d'achat Leclerc de Saint-Étienne-de-Montluc. À l'initiative de paysans et paysannes du nord-ouest du département, des dizaines de tracteurs et des centaines de manifestants sont passés ou sont restés de jour comme de nuit pour protester et exposer les revendications portées par la Confédération Paysanne, jusqu'au 3 mars. La cible avait été choisie pour mettre en évidence le non-respect des lois successives Egalim 1, 2 et 3.

La mobilisation du 9 mars fut une collaboration

interdépartementale entre les Confédérations Paysannes du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Les rayons du Leclerc de Saint-Nicolas-de-Redon ont été pris d'assaut par 30 tracteurs, 200 paysans et paysannes avec un message clair « un prix plancher pour un revenu digne ».

Fin juin, une conférence de presse s'est tenue au GAEC du Bonheur est dans le Pré à Couffé sur le non-paiement de leurs aides MAEC et bios. Des retards de paiement qui génèrent des difficultés économiques inadmissibles. Toujours sur le même sujet, le 25 septembre, le boulevard Gaston Serpette est bloqué pour obtenir un rendez-vous avec la DDTM. La date de versement au 30 juin du second pilier est largement dépassée. Nous alertons la direction de la DDTM de l'urgence à agir sur tous les dossiers.

En septembre, une journée tractage a été organisée par le pays d'Ancenis au rond-point de Terrena avec 3 000 tracts distribués sur l'importance du revenu agricole.

Le 12 octobre, nous avons organisé un jeu de chaises musicales pour dénoncer la mainmise de la SAFER par la FNSEA, devant les locaux de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique suite à la régionalisation des Chambres d'Agriculture.

Enfin, le 19 décembre, une dernière manifestation s'est tenue devant le Conseil Régional pour protester contre les restrictions de budget concernant notre syndicat à l'échelle régionale décidées par Christelle Morançais.

Des moments très forts où la Confédération Paysanne a montré sa capacité à mobiliser pour des revendications claires et en lien avec d'autres organisations agricoles ou syndicats ouvriers.

Nous continuons d'affirmer que ce métier peut-être le bonheur absolu si on nous redonne du revenu.



## **RESSOURCE EN EAU : 2024 EST LA DEUXIEME ANNEE LA PLUS ARROSEE DEPUIS 1960**

Par Jean-Christophe Richard, président de la Confédération Paysanne 44

Suite à une situation plutôt favorable, le comité ressource en eau a réalisé un premier bilan le 13 juin 2024.

L'hiver particulièrement pluvieux, a permis de recharger largement les nappes pour la période de basses eaux qui a débuté le 1er avril. Pour l'agriculture, les excès d'eau et le manque de soleil (donc moins de photosynthèse) ont été la signature de l'année.

Les constats sont des récoltes d'herbe au 13 juin qui n'ont pas eu lieu, des retards dans les semis de maïs, voir l'annulation de certains. Lorsque l'herbe a pu être exploitée les récoltes étaient à faible valeur en UFL et MAT et les terrains tassés voire défoncés. Les prairies naturelles, type marais, ont été recouvertes pendant plus de 4 mois, les rendements ont été fortement impactés. En Brière, la Jussie a envahi les prairies et les marais ont été 9 mois sans être ni pâturés ni fauchés. En agriculture conventionnelle, les engrais ont permis

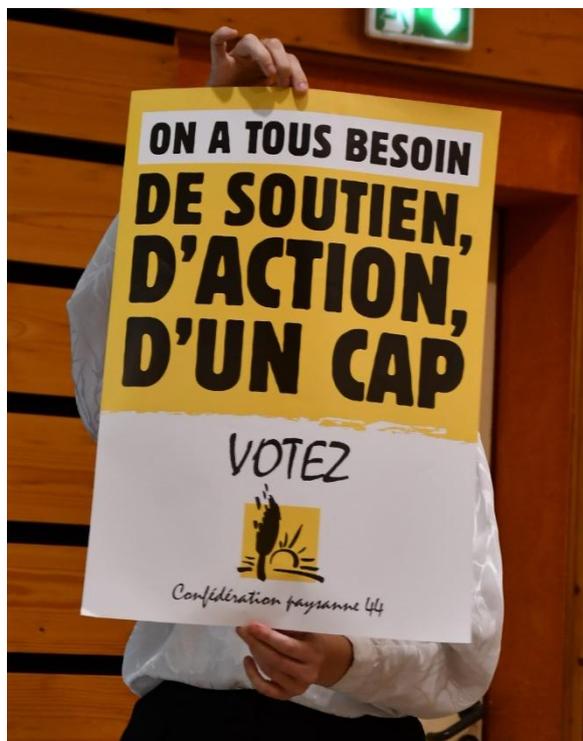
des rendements et les récoltes ont pu être faites. En revanche, pour les systèmes AB, plus tardifs, les stocks se trouvent en situation assez préoccupante pour une bonne part d'entre eux.

Dernier comité le 5 décembre : 2024 est la deuxième année la plus arrosée depuis 1960. Le maximum a été enregistré à Pontchâteau avec 1430 mm. Corollairement, l'année est également l'une des moins ensoleillées depuis 1980.

80 % des piézomètres suivis dans le département indiquent des niveaux de nappe haut et 100 % sont supérieurs à la moyenne. Malgré tout, 4 arrêtés de restriction ont été pris le 30 juillet, 8 août, 29 août et 6 septembre, restrictions qui ont été intégralement levées le 8 octobre. L'OFB (office française de la biodiversité) a réalisé les contrôles, qui n'ont pas montré de non-conformité.

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Par Marie Savoy, tête de liste de la Confédération Paysanne 44



Cette année, les équipes paysannes et salariées ont été très vite mobilisées sur l'organisation des élections professionnelles.

Dès l'hiver 2023-2024, se sont enchaînés les séminaires régionaux et réunions nationales. Ces temps de mutualisations sont indispensables pour faire circuler les informations, avoir une bonne cohésion dans le réseau et une stratégie de campagne partagée.

A partir du printemps, le COPIL (comité de pilotage) élections 44 a commencé à se réunir régulièrement pour établir notre stratégie départementale. Nous avons décidé d'y aller « pour la gagne » : définition de notre stratégie de campagne, choix de nos têtes de liste (Marie Savoy, Antoine Baron et Albine Vaucouloux) et travaux sur les premiers éléments de notre programme.

Une campagne électorale a un coût !

- Organiser de nombreuses réunions,
- Concevoir et imprimer des documents et des vidéos
- Anticiper des frais postaux...

Cela nécessite beaucoup de temps de travail salarié

ainsi que des compétences professionnelles spécifiques (filmer et concevoir des vidéos).

Sachant que nous aurions du mal à financer une campagne à la hauteur de nos ambitions avec nos maigres moyens, nous avons décidé de nous appuyer sur le fort soutien que nous ont témoigné les citoyens durant les mobilisations agricoles.

Nous avons donc lancé une campagne de financement participatif grâce aux Ami·e·s de la Confédération Paysanne. Nous avons récolté 27 276 € grâce à plus de 250 généreux donateurs, que nous remercierons chaleureusement lors d'un événement festif courant 2025. Cette campagne nous a permis de financer plus de la moitié de notre campagne électorale et de faire connaître notre projet syndical auprès du grand public.

En fin d'année, la campagne s'est accélérée avec le bouclage et dépôt de la liste de candidats en préfecture. Une liste que nous souhaitons représentative de la diversité des territoires et des productions agricoles de Loire-Atlantique. La Confédération Paysanne de Loire-Atlantique a déposé une liste sur le collège exploitants, le collège retraités et, nouveauté pour 2024, sur le collège des propriétaires.

Le comité de rédaction du Paysan Nantais a aussi été mobilisé sur la campagne avec la rédaction de plusieurs dossiers sur les élections et d'un « 4 pages » envoyé à tous les agriculteurs et agricultrices du département.

Deux clips de campagne, présentant notre projet et le bilan de la FNSEA à la Chambre d'Agriculture, ont été réalisés par un professionnel (Léo Leibovici de Micelium Prod).

Pour la dernière ligne droite, la campagne de terrain a été construite autour du « Bétaillère tour » dont les militants se sont admirablement bien emparés, avec près de 50 évènements organisés sur le département ! Ainsi que deux meetings de campagne.

Comme à chaque élection, nous n'avons pas négligé le porte-à-porte des quinze derniers jours. Rien ne vaut le contact humain et les échanges pour convaincre nos collègues de voter !

Deux grandes nouveautés ont différencié notre campagne par rapport aux précédentes :

- Nous avons été plus présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Whatsapp et LinkedIn)
- Nous avons fait le choix de nous faire accompagner en stratégie de communication – par Cécile Petident, conseillère en relations publiques et communication (ancienne journaliste audiovisuelle).

Même si le résultat dans les urnes n'a pas été à la hauteur de nos espérances, nous sommes fiers de notre campagne ! Nous comptons bien récolter les fruits de notre travail pour redynamiser le syndicat. Grâce à tout ce que nous avons appris en stratégie de communication, nous saurons être plus convaincants pour faire avancer notre projet syndical dans les années à venir.

Nos élus, Marie Savoy, Antoine Baron et Albine Vaucouloux, nous représenteront à la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique pour ce nouveau mandat.

## LA VIE DU SYNDICAT EN 2024

### SYNDICATS TERRITORIAUX : DES EVENEMENTS ORGANISES SUR TOUS LES TERRITOIRES

Par Marie Savoy, membre du secrétariat de la Confédération Paysanne 44



En plus de la vie quotidienne du syndicat qui consiste à représenter et défendre les adhérents et adhérentes dans le quotidien de leur métier, la Confédération Paysanne a organisé de nombreux événements sur des sujets qui concernaient l'agriculture et l'alimentation. Ces événements ont été organisés dans tous les syndicats territoriaux à l'initiative des équipes locales.

Voici une liste non exhaustive des événements organisés :

- Conférence et débat sur les énergies et l'agriculture à La Grignonnais.
- Soirée sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation à

Pontchâteau en lien avec l'initiative de la Confédération Paysanne Nationale : le Salon à la Ferme.

- Débat sur l'Europe et l'agriculture à Derval, en lien avec l'actualité des élections européennes.
- Ciné-débat autour du documentaire « Tu nourriras le monde » à Geneston, en partenariat avec le Civam 44.
- Fêtes Paysannes à Severac et au Cellier.
- Colloque autour de la pensée de Bernard Lambert à Nantes et de nombreux autres événements en territoire.
- Meeting de lancement de campagne des élections

professionnelle à la Chambre d'Agriculture à la Grigonnais

- Soirée en présence d'Inès Léraud, sur le Remembrement, en lien avec la sortie de la BD « Champ de bataille » à Fegréac

L'année s'est terminée dans l'action avec le « Bétaillère

tour » qui est passé dans de nombreuses communes pour mener la campagne de terrain. Avec une cinquantaine d'évènements en 6 semaines, cela nous a permis d'avoir une très belle couverture presse. La Confédération Paysanne de Loire Atlantique a rayonné bien au-delà du département !

## LA COMMISSION ÉNERGIES

Par Marie Savoy, membre du secrétariat de la Confédération Paysanne 44

L'année 2024 a été marquée par le lancement d'une nouvelle commission qui traite des enjeux énergétiques et de leur impact sur nos systèmes agricoles.

Pour ouvrir ce nouveau chantier, le premier acte de la commission a été d'organiser une soirée débat à la Grigonnais le 30 Janvier 2024 « Energies et agriculture, comment concilier le développement des énergies renouvelables avec le maintien d'une agriculture paysanne sur nos territoires ». En présence de Dominique Potier, député socialiste, spécialiste des questions agricoles à l'Assemblée Nationale, de Jean-Pierre Hamon, représentant de la Confédération Paysanne 44 en CDPENAF, de Paul Vieille du réseau énergie citoyenne, et de François Orhan de Territoire énergie 44. Cette soirée a été animée par RECIT Pays de Loire et a permis de cerner les enjeux de la transition énergétique. Un des objectifs étaient de casser les idées reçues sur le positionnement de la Confédération Paysanne 44, souvent classée « anti-tout ». Nous avons également dressé des perspectives tout en alertant sur

les risques réels que font peser le développement incontrôlé des énergies renouvelables sur le foncier agricole, sur l'agriculture et sur nos territoires (essentiellement la méthanisation et le photovoltaïque).

Sans un encadrement plus strict, le risque de rétention foncière et d'augmentation du prix du foncier est réel (photovoltaïque), ainsi que la course à l'agrandissement des fermes et la concurrence sur les fourrages en période de sécheresse (méthanisation).

Nous nous sommes réunis 2 fois en 2024 pour préparer les chantiers à venir de la commission. Nous avons fait notre première visite de terrain sur la ferme de Jacques Dupont à St-Etienne-de-Mer-Morte, où nous avons parlé du photovoltaïque et de l'agroforesterie appliqué à la filière volaille.

La commission est ouverte à tous les adhérents qui s'intéressent aux enjeux énergétiques. La commission énergies travaille en lien étroit avec la commission foncier.

## LA COMMISSION FONCIER

Par Gaël Collin, juriste de la Confédération Paysanne 44

En 2024, une commission historique de la Confédération Paysanne 44 a été relancée, il s'agit de la Commission Foncier. Il y a eu 3 réunions de la commission en 2024 qui ont à chaque fois réunies une dizaine de participants.

Première réunion le 13 avril 2024 : état des lieux du foncier en 44, fonctionnement de la commission foncier

et sujets prioritaires à traiter

2ème réunion le 2 juillet 2024 : la SAFER et la veille foncière. Lors de cette réunion, un conseiller de la SAFER, Pierre Launay, est venu nous présenter le fonctionnement de la SAFER PDL sur le territoire de la Loire-Atlantique. Les participants ont pu échanger avec lui sur les problématiques rencontrées sur le territoire et

sur le positionnement de la SAFER dans certains dossiers. Un des participants à la commission a pu présenter la reprise de sa ferme dans laquelle la SAFER est intervenue ainsi que les collectivités locales et Cap44. Les participants ont travaillé sur la veille foncière et le rôle de référent foncier l'après-midi.

La 3ème réunion s'est déroulée le 21 novembre 2024 et avait pour thématique le statut du fermage. Lors de cette commission, les bases du statut du fermage ont été rappelées ainsi que les menaces actuelles pesant sur ce dernier. Contexte d'élection oblige, la commission a travaillé à l'élaboration de la profession de foi pour le collège 2 des propriétaires car c'est la 1ère année où la Conf 44 présentait une liste sur ce collège.

La Commission Foncier est ouverte à tous les adhérents

de la Confédération Paysanne de Loire-Atlantique, actifs ou retraités. Elle se réunit tous les 2/3 mois et traite d'une thématique particulière (SAFER, fermage, portage...). Lors de chaque commission foncier, nous faisons un tour de table des participants sur les actualités des différentes instances foncières où siège la Confédération Paysanne de Loire-Atlantique (CDOA, TPBR, CDPENAF, SAFER...). C'est aussi l'occasion pour les participants de nous faire remonter d'éventuelles problématiques foncières sur leur territoire.

La Commission foncier est un lieu de formation et d'échanges pour protéger le foncier agricole en Loire-Atlantique. Les thématiques abordées sont issues des besoins et propositions des participants. N'hésitez pas à nous rejoindre.

## **LE SERVICE JURIDIQUE**

**Par Gaël Collin, juriste de la Confédération Paysanne 44**

En 2024, le service juridique s'est réorganisé avec le départ à la retraite de Sylvie Frégné fin 2023 et l'arrivée de Gaël Collin pour la remplacer.

L'accompagnement juridique des adhérents s'est poursuivi en 2024 avec plus d'une centaine de sollicitations sur des problématiques juridiques diverses telles que les baux ruraux, la préemption SAFER, l'urbanisme, le contrôle des structures ou encore les sociétés agricoles.

Plusieurs adhérents ont été accompagnés dans le cadre de recours amiables suite à des décisions de l'administration concernant entre autres la PAC (dont les contrats MAEC, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ou encore des refus d'aides sociales ou des demandes de recouvrement d'indus de la MSA.

Le service juridique de la Conf a également pu apporter

son soutien aux adhérents par la rédaction de courriers à des entrepreneurs peu scrupuleux afin de demander le respect d'obligations contractuelles ou encore pour interpellier la DDTM ou la préfecture sur de l'accaparement illégal de foncier.

Durant l'été 2024, nous avons été en lien avec la DDTM et les adhérents en difficultés suite au retard des aides PAC avec l'étude des possibilités de recours indemnitaires amiables.

Enfin, le service juridique a été, comme tout le syndicat, très investi dans les élections Chambre d'Agriculture en s'assurant du bon déroulé de l'organisation des élections, de l'inscription d'électeurs oubliés ou de jeunes installés ou encore du dépôt des listes de candidats et matériel de propagande.

# ÉCOLE PAYSANNE : : LE CYCLE 2023-2024 S'ACHEVE EN BEAUTE !

Par Rachel Perez, stagiaire de l'Ecole Paysanne 2023-2024.



Depuis février 2023, dix paysans et paysannes, plus ou moins récemment installés ou en cours d'installation, se sont réunis autour d'un cycle de formation afin de mieux connaître le syndicat.

Le but était d'appréhender ses dynamiques et ses enjeux, avec une approche centrée sur la spécificité de la Loire-Atlantique.

Les thèmes traités ont été les suivants :

- Histoire du syndicalisme agricole avec un focus sur le cas de la Confédération Paysanne 44 avec Michel Loquet.
- Présentation de l'histoire de la PAC de 1992 à aujourd'hui par Mathieu Courgeau (paysan en Vendée et président du collectif Nourrir)
- Regards croisés sur la lutte autour de l'aéroport de

Notre-Dame-des-Landes, avec les témoignages de Dominique Deniaud, Willem Doedens et Marcel Thébault.

- L'Agriculture Paysanne, son projet et ses valeurs et fonctionnement actuel du syndicat : du local au national, par Emma Freycon, chargée d'accompagnement Cap44 et Diane Lepetit, animatrice de la Confédération Paysanne 44.
- Rencontre avec les membres du secrétariat pour aborder les élections professionnelles de janvier 2025.
- Formation de médiatraining avec l'intervention de Cécile Petident.

Et le cycle s'est achevé en beauté en 2024 avec l'organisation d'un voyage d'étude au Pays Basque (en Basse-Navarre) du 24 au 26 janvier 2024.

## CAFE INSTALLATION : INITIATIVE DE CAP44 SOUTENUE PAR LES SYNDICATS TERRITORIAUX

Par Emma Freycon, chargée d'accompagnement chez Cap44

Cette année, 10 cafés installation ont été organisés par Cap44. Près de 250 personnes ont assistés à ces événements. Cette année, des thématiques précises ont été abordées sur les territoires :

- La question de la transmission en élevage et en péri-urbain sur St Nazaire Agglo et Nantes métropole
- Les SCOP agricoles à Nantes

- Le salariat agricole avant une installation ou pour faciliter la reprise à Blain et sur la Presqu'île de Guérande

Poussé par la dynamique du bétaillère tour, Cap44 a également organisé un grand nombre de Café installation fin d'année 2024 pour échanger entre cédants et porteurs de projet du territoire.

## COLLOQUE & CYCLE AUTOUR DE LA PENSE DE BERNARD LAMBERT

Par Paul Bonhommeau, paysan à la retraite.

Un colloque « *Bernard Lambert, hier et aujourd'hui* » s'est tenu à Nantes le 12 octobre 2024 à l'Ecole Nationale d'Architecture, à l'appel de la Confédération Paysanne Nationale, du MRJC, de Solidarités Paysans, et d'Atelier paysan. Quant à elle, la Confédération Paysanne 44 s'est fortement impliquée dans la préparation et le déroulement de ce colloque qui a mobilisé beaucoup de temps d'animation et de responsables, notamment pour tenter de trouver, sous des délais très courts, un soutien financier et logistique des collectivités locales.

Plus de 300 personnes ont participé à cette journée, bien sûr beaucoup d'anciens venus de différentes régions de France et très heureux de se retrouver à cette occasion, mais aussi de nombreux jeunes et paysans en activité de la Conf', du MRJC, du syndicalisme ouvrier, des Soulèvements de la terre, ainsi que des militants

« non paysans » mais intéressés par les questions agricoles écologiques ou d'alimentation. A noter les témoignages chaleureux de Marie-Paule Lambert, la veuve de Bernard, et de ses enfants.

Ce colloque marquait le quarantième anniversaire du décès accidentel de Bernard en juin 1984. Il avait comme question principale : en quoi la pensée et l'action portées par Bernard Lambert et les militants paysans des années 1960 (au sein de la FDSEA-44 et de la FRSEAO) et 70 (au sein de Paysans Travailleurs) sont-elles encore d'actualité aujourd'hui, alors que le monde et en particulier l'agriculture ont profondément changé depuis le début des années 1980 ? Les témoignages des anciens et des jeunes le matin, ainsi que les débats de l'après-midi ont montré qu'il y avait encore aujourd'hui à s'en inspirer.

### Par Marie Savoy, responsable, pour la Confédération Paysanne 44, d'organiser le colloque et les événements du cycle



En complément du colloque d'envergure nationale qui s'est déroulé le 12 octobre à Nantes, une quinzaine d'évènements locaux ont été organisés dans tout le département et ont connu un grand succès. Cela

témoigne de l'empreinte laissée par Bernard Lambert et les Paysans Travailleurs sur notre département :

- Une dizaine de projections du film « Paysan et rebelle, portrait de Bernard Lambert » de Christian Rouaud, qui ont fait salles comblées.
- Trois conférences de Christophe Patillon du Centre d'Histoire du Travail sur l'affaire des veaux aux hormones et sur les relations entre paysans et ouvriers dans les événements de mai 68.
- Une soirée sur les affaires foncières de la famille Pellerin et de la Ferrière
- Une présentation du livre plaidoyer « Reprendre la terre aux machines » avec l'Atelier Paysan.

Le cycle Bernard Lambert qui s'est déroulé sur deux mois, d'octobre à novembre, a été un énorme succès et a touché plus de 2 000 personnes.

## **LE PAYSAN NANTAIS**

Par Bernard Bouté, directeur éditorial du Paysan Nantais

Le Paysan Nantais est l'expression, le reflet de l'activité et des positions de la Confédération Paysanne, au sein du syndicat, mais aussi à l'extérieur.

L'originalité et la force du journal, c'est qu'il est conçu et écrit par des paysans et paysannes.

Aujourd'hui, le journal est confronté aux mêmes défis que l'agriculture : renouveler les générations. Notre équipe se réduit au fil du temps, ce qui a forcément des conséquences sur la qualité du journal. Ce n'est pas tant des questions de disponibilité ou de charge de travail, mais plutôt le sentiment d'être là depuis trop longtemps et de ne plus savoir si le journal répond aux attentes des adhérents.

Porter et gérer le journal, ce n'est pas si compliqué. Mais, pour qu'un journal soit vivant et en phase avec son temps, il doit se renouveler. Il faut de la diversité, de la fraîcheur, des idées nouvelles. Et, pour des idées nouvelles, il faut de nouvelles têtes.

Dans un contexte économique « compliqué », il a été décidé de repenser la communication du syndicat et donc, le journal. Que ce soit sur le fond, la forme, la fréquence... Toutes les idées, les suggestions, les remarques, les critiques sont les bienvenues.

Mais il faut juste garder à l'esprit que, si l'on veut que le journal continue d'exister, il faut s'en occuper, il faut une équipe pour le porter.

## **LA COMMISSION RETRAITES**

Par Joseph Pelé, responsable de la commission des retraités de la Confédération Paysanne 44

La commission retraités s'est retrouvée environ tous les 2 mois pour préparer les activités de l'année 2024.

Mais aussi pour échanger sur différents thèmes d'actualité. Nous pouvons nous enorgueillir de participer à un syndicat non corporatiste, ouvert sur le monde.

Nous avons comme à l'accoutumée, tenu notre journée festive dans le Pays de Retz. Au menu, l'histoire de la poche de St Nazaire et d'une partie du Pays de Retz. Cette occupation en sud Loire n'est pas souvent citée. Après un apéro et repas copieux sous un soleil radieux (oui il y a eu des jours sans pluie en Pays de la Loire). Ce moment de convivialité riche en échanges est très apprécié des retraités.

L'après-midi la visite de Macoretz (coopérative artisanale de Saint-Père-en-Retz) et la présentation du système hydraulique complexe entre le lac de Grandlieu et la Loire furent appréciées.

Automne 2024, les élections Chambre se profilent.

Nous devons présenter des candidats au collège retraités et apporter notre soutien aux actifs ; ce sera le thème de notre assemblée générale de novembre.

A cette assemblée générale nous avons aussi débattu du financement des retraites. Maxim Huppel, attaché parlementaire de Jean Claude Raud, nous a présenté les débats en cours à l'Assemblée Nationale, notamment sur la LOA (loi d'orientation agricole). Des échanges avec les participants ont enrichi le débat.

Les retraités se sont ensuite mobilisés autour du « bêtaillère tour », apportant leur soutien logistique et politique à la campagne, échanges fructueux et amicaux entre génération.

Cette campagne fut aussi ponctuée par la participation de nombreux retraités au colloque et projections retraçant la vie de Bernard Lambert.

2025 est déjà entamé. La commission des retraités organise son assemblée générale fin avril afin de mobiliser pour les élections MSA ; challenge que le

Comité Départemental a décidé de relever. Comptez sur nous pour vous accompagner.

Une année riche se profile en 2025 ; rdv pour les prochains épisodes

# REPRÉSENTATIONS SYNDICALES

## LE COLLECTIF TACTS

Par Marie Savoy, représentante du syndicat au sein du collectif TACTS44

Le collectif « Tous pour une Agriculture Citoyennes, Territoriale et Solidaire » regroupe les structures qui gravitent autour de l'agriculture paysanne : le GAB44, CIVAM44, la Confédération Paysanne 44, Terroirs44, Cap44, Accueil Paysan, Solidarité Paysan 44, La CIAP44, Terre de lien Pays de la Loire et depuis quelques mois, la LPO Pays de la Loire.

Les évènements marquants de l'année 2024 au sein du TACTS qui ont particulièrement concerné notre syndicat sont :

- L'implication d'un certain nombre des structures membres de TACTS dans le mouvement des colères agricoles en Loire Atlantique, avec notamment le blocage de la SCA-OUEST en février.
- La Confédération Paysanne a pu rencontrer les structures du TACTS individuellement en amont de la campagne des élections professionnelles, pour partager notre projet syndical, mais aussi pour nous faire remonter les besoins des agriculteurs du département, ce qui nous a permis de proposer notre programme en 15 points.

- Au mois de décembre 2024, les structures du TACTS ont manifesté ensemble contre les coupes budgétaires de la région des Pays de la Loire qui vont mettre nos structures en difficulté, au détriment de l'accompagnement des paysannes et paysans.



## CHAMBRE D'AGRICULTURE 44 : BIEN PEU D'ACTIVITE POUR LES ELUS

Par Albine Vaucouloux, élue Chambre d'Agriculture pour la Confédération Paysanne 44

Pour cette dernière année de mandat à la Chambre d'Agriculture, nous n'avons eu que deux sessions, en avril et en novembre, celle initialement prévue fin juin ayant été annulée pour cause d'indisponibilité des élus majoritaires.

Nous y avons porté plusieurs motions :

- L'agrivoltaïsme et le photovoltaïque sur les terres agricoles, demandant notamment la protection des fermiers en place, l'utilisation en priorité des surfaces déjà artificialisées avec un recensement rapide de ces surfaces disponibles ;
- Le revenu agricole, demandant l'interdiction d'achats de produits agricoles en dessous de leur

prix de revient, la sortie des accords de libre-échange, des mécanismes de répartition équitable de la valeur dans les filières alimentaires, et des politiques publiques engagées auprès des agriculteurs dans la transition agroécologique ;

- L'accompagnement des éleveurs impactés par les FCO et MHE (indemnisation, prise en charge des vaccins, complément d'urgence au FMSE, anticipation et coordination de la recherche sur les maladies émergentes).

Les élus majoritaires n'ont jamais trouvé opportun de valider nos motions au cours de ces six années, mais ont la plupart du temps déposé des motions sur les mêmes sujets, avec même quelques copier-coller de nos écrits...

En novembre nous avons voté pour le document cadre sur le photovoltaïque, suite au décret adopté en avril 2024. Nous nous sommes abstenus puisque ce document stipule que la « concertation locale de terrain spécifique a été organisée avec des représentants de la profession agricole », concertation à laquelle nous

n'avons jamais été invités dans les antennes territoriales.

Un important travail, effectué par les salariés de la Chambre, sur la prospective de l'agriculture ligérienne par filière à l'horizon 2040 nous a été présenté, mais l'organisation actuelle des sessions n'étant pas faite pour la réflexion ni le travail collectif, et encore moins pour le débat, nous n'avons pu développer plus amplement cette étude.

Quant à l'explication demandée suite à l'attribution des sièges SAFER pour la FNSEA 44, le président de la Chambre nous a simplement répondu que c'était un choix syndical, pleinement assumé.

Malgré les difficultés de notre profession et l'urgence d'y travailler, le dialogue et le soutien de tous les agriculteurs et agricultrices sont absents au sein de la Chambre d'agriculture du 44, les décisions étant réservées à quelques-uns, au mépris des préoccupations du terrain.



## SAFER : LA FNSEA N'AIME PAS QUE L'ON SE MELE DE SES SAFER

Par Raphaël Cocard, représentant au comité d'administration SAFER pour la Confédération Paysanne 44



La Confédération Paysanne s'est mobilisée le jeudi 12 Septembre 2024 pour dénoncer la mainmise de la FNSEA sur la SAFER. Suite à la régionalisation des Chambres d'Agriculture, les postes des Chambres d'Agriculture 44 et 85, ont été remplacés par des postes pour les FNSEA départementales, au sein du CA de la SAFER Pays de Loire. Ainsi, peu importe l'avis des paysans, exprimé aux élections professionnelles... la FNSEA s'assure pour l'avenir l'hégémonie sur la SAFER.

Nous avons donc organisé un conseil d'administration champêtre, réuni devant la Maison d'Agriculture de Nantes. Symboliquement, autour d'un tas de belle terre, objet de tant de convoitises, nous avons disposé les chaises représentants les différents acteurs du CA. Le manque de pluralité en son sein est criant. En effet, au-delà des postes attribués à chaque syndicat, on retrouve ici un élu départemental, ici un représentant de Groupama, ici un représentant de la fédération des chasseurs et bien d'autres, ayant pour point commun

d'être ou d'avoir été un agriculteur syndiqué à la FNSEA. Les membres étant cooptés, toute voix dissonante est priée de passer son chemin. Dans ce contexte, le choix de renforcer encore l'emprise de la FNSEA sur l'instance est grotesque.

Au-delà de la gouvernance, notre mobilisation a été aussi l'occasion de pointer les deux autres dérives de l'outil SAFER : un certain clientélisme, qui sans doute découle de cette gouvernance et les transmissions globales d'exploitation. Pour ces dernières, la méthode est d'accepter le prix du cédant, puis de chercher à maintenir le maximum de foncier dans la transaction afin de permettre au repreneur d'amortir le coût du bâti qui bien souvent n'aura que peu d'intérêt pour lui. Si ce fonctionnement pouvait se défendre quand il était mis au service d'installations pour reprise à l'identique, cela devient un scandale lorsqu'il est mis au service de l'accaparement.

En effet quand la capacité financière devient le seul argument, cela conduit à livrer des fermes de 200ha à une de 400ha. La SAFER sortant ainsi de son rôle de régulateur du foncier, pour devenir un outil de contournement du schéma des structures.

Les représentants de la Confédération Paysanne présents lors de chaque comité technique de 2024, ont défendu le respect du schéma des structures lors des attributions et dénoncé lorsque nécessaire, les dérives que produit la gestion FNSEA sur la SAFER. Si bien souvent nous avons l'impression de prêcher dans le désert, notons tout de même que pour la première fois cette année, un dossier d'accaparement, a fait s'interroger l'ensemble de l'assemblée, qui ne l'a pas validé. Sans conséquences, puisqu'il repassera tranquillement par le CA, mais notons que notre expression continue, finit par faire douter, sur chaque siège de cette assemblée.

## COMITE DÉPARTEMENTAL D'INSTALLATION

Par Antoine Baron, représentant en CDI pour la Confédération Paysanne 44

L'année 2024 a été celle du changement effectif de programmation PAC pour les attributions de Dotation Jeunes Agriculteurs (passage du RDR 3 au RDR 4 pour les adeptes du jargon institutionnel).

Au moment de rédiger ce rapport d'activité, nous ne bénéficions pas encore de toutes les données agrégées sur l'année 2024. Cependant, nous pouvons signaler un certain nombre de particularités de la Loire Atlantique sur les installations aidées, comparativement aux autres départements de la région :

Le nombre d'installations aidées est plus élevé, de 140

à 150 contre une centaine en moyenne dans les autres départements

La proportion de femmes y est plus importante (30 % environ des projets contre 20 % à l'échelle régionale)

La part des installations hors cadre familial y est également plus grande

Ces résultats sont la démonstration d'une plus grande activité de l'installation-transmission en Loire Atlantique, que l'on peut mettre au crédit de l'influence qu'exerce la Confédération Paysanne dans le département et au travail réalisé par Cap44 et la CIAP.

## CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers)

Par Jean-Pierre Hamon, représentant à la CDPENAF pour la Confédération Paysanne 44

Il y a eu un regain d'activité de la commission en 2024 avec neuf réunions. Le retour des consultations pour des questions d'urbanisme après le coup d'arrêt de la période Covid et surtout l'arrivée des avis sur le photovoltaïque sur le deuxième semestre en sont la principale cause.

Il y a beaucoup de PLUI avec des avis à donner sur la consommation des espaces agricoles, naturels et forestier (NAF) dans un contexte d'application de la trajectoire ZAN. Globalement dans les territoires ruraux, cette restriction nécessaire de la consommation des terres est mal acceptée, mais les membres de la CDPENAF (dont la DDTM) respectent le rôle qui est le leur : préserver les espaces agricoles. Les changements de destination d'anciens bâtis agricoles restent très actifs avec près de 50 dossiers en 2024.

Depuis le début mai en application de la loi APER, la CDPENAF doit donner son avis sur les projets photovoltaïques. En 8 mois, 70 projets d'hangars couverts de panneaux ont été soumis à la commission ; soit les exploitations sont notoirement sous équipées en bâtiments soit les commerciaux des promoteurs sont particulièrement convaincants. A noter qu'environ un

projet sur trois est retoqué.

Enfin neuf dossiers de méthanisation ont été étudiés sur la fin 2024. Il y a une réelle accélération des projets, tous sur des exploitations de (trop !) grande taille soit 250 hectares au minimum. Si parfois les effluents d'élevage font partie de la « ration », ils restent très minoritaires en volume sur ces méthaniseurs de 30 tonnes jour (tous les mêmes). La méthanisation conduit bien à la production de cultures dédiées, donc en concurrence avec la production alimentaire ! Ces projets ont tous l'aval de la Chambre d'Agriculture et de la FNSEA 44.

Les projets d'agrivoltaïsme ne sont pas encore apparus en commission, mais les débats risquent d'être vifs tant dans ces projets, l'exploitant est la variable d'ajustement d'un vaste jeu financier. Comme l'avis de la CDPENAF sur ces dossiers sera conforme, donc s'imposera au Préfet, la présence de la Confédération Paysanne doit y être constante.

Une réflexion en conclusion : l'urbanisation est-elle vraiment la plus grande menace pour la production agricole telle que nous la concevons ?

# REMERCIEMENTS

L'année 2024 fut intense pour notre syndicat. Nous remercions ainsi, tous ceux qui ont pu participer de loin ou de près à la réussite de nos mobilisations. Nous saluons tous ceux qui prennent du temps pour faire vivre notre syndicat. Les représentants dans les instances officielles du département ainsi qu'aux niveaux régional et national. Ces représentations sont essentielles, elles permettent de diffuser les valeurs de la Confédération Paysanne et d'informer ses adhérents des actualités agricoles.

Le comité départemental et le secrétariat de la Confédération Paysanne 44 remercient également toute l'équipe salariée pour leur travail et leur investissement, leur réactivité et leur disponibilité dans toutes nos mobilisations et représentations.

Un remerciement à Cécile Petitdent pour son aide précieuse au lancement de la campagne électorale pour la Chambre d'Agriculture.



